



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :
Finances

SOUS DOMAINE :
Divers

OBJET :
**Admission en non-
valeurs**

Le nombre de
conseillers municipaux
en exercice est de 27.

CONVOCATION ET
AFFICHAGE DU CM
EN DATE DU
06/04/2023

N°2023/34

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2023.
Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, M. BERTO David, Mme GONNOT Betty, M. TOMAS Eric, Mme MEILLIERE Peggy, M. COMBES Romain, Mme BONHOMME Mireille, M. BOUTET Jean-Marc, M. ROQUES Alain, M. PARDO Franck, Mme AZEVEDO Murielle, M. BORSNAK Philippe, Mme REY Céline, Mme LESCURE Virginie, Mme ALVAREZ Nathalie, M. POCIELLO Jacques, M. BENAVENT Jean-Manuel, M. MATHIEU Patrice, Mme POCIELLO Sandy, M. FOURMOND Yoann, Mme JOSSIER Nathalie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Mme TIXIER Sandrine, procuration à M. COMBES Romain.
Mme PEROZENI Denise, procuration à M. DELFOUR Grégory.
Mme DONAT Laura, procuration à Mme GONNOT Betty.
M. MAUGARD Martial, procuration à Mme LESCURE Virginie.
Mme BOUCAUX Gaëlle, procuration à M. BERTO David.
Mme BOULANGER Patricia.

Rapporteur : M. TOMAS

M. TOMAS informe les membres du Conseil que, dans le but d'apurer la comptabilité, Monsieur le Comptable public du Service de Gestion Comptable de Narbonne a dressé un état des créances irrécouvrables dont il sollicite l'admission en non-valeur pour les montants suivants :

- Budget principal : 3 107.36 € TTC
- Budget annexe de la crèche 575.65 € TTC

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par le SGC de Narbonne,
Vu l'avis favorable de la commission Finances réunie le 4 avril 2023,

Considérant que les opérations visant à recouvrer ces créances ne se justifient pas compte tenu du faible montant de certaines créances, de leur ancienneté, ou de la difficulté des recouvrements (liquidation judiciaire, sommes inférieures au seuil des poursuites),

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Décide d'admettre en non-valeur les sommes figurant sur l'état dressé par le SGC de Narbonne et s'élevant à 3 107.36 € pour le budget principal et 575.65 € pour le budget annexe de la crèche.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14/04/2023

ID : 011-211101167-20230412-2023_34-DE

Berger
Levrault

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Le Secrétaire

Alain ROQUES

Le Maire,

Grégory DELFOUR

